

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

ID : 050-200042729-20260429-1691-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : **48**
 Nombre de membres présents : **46**
 Nombre de membres votants : **47**
 Date de convocation : **23/04/2026**
 Date d'affichage du procès-verbal :
 Numéro de délibération : **1691 - 2026-04-29**

Etaient présents : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.

Absent représenté : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.

Absent excusé : G. LEBARBENCHON.

Comité de pilotage NATURA 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin : Election des représentants

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) a intégré le Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin concernant le site d'intérêt communautaire (SIC, Directive habitats) des marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys et la zone de protection spéciale des basses vallées du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys (ZPS, Directive Oiseaux).

Ce COFIL, sous l'égide de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et animé par le Parc naturel régional, associe les représentants des principaux acteurs des sites et est chargé d'élaborer le document d'objectifs, de le mettre en œuvre et de l'évaluer périodiquement.

Il se réunit environ une fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la CCBDC au sein du COFIL Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin :
 - o membre titulaire : **Monsieur Bertrand FLAMBARD**
 - o membre suppléant : **Madame Lucie LAMOTTE**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Ludovic SPIERS